

pouvirs étendus et on ne peut l'accuser de manquer de dynamisme.

9. Les aménagements que l'on réalise présentement visent la conservation et la protection des ressources de l'environnement et tendent à améliorer la qualité de vie des individus. Malheureusement, et ce sera là l'essentiel de notre propos, cela nous semble se faire finalement au détriment du respect de la dualité culturelle et linguistique.

10. Ces améliorations se font, dans de trop nombreux cas, au détriment du "principe de la concentration raisonnable" et au détriment du sentiment de sécurité indispensable au développement de la communauté francophone. Elles se font aussi sans compatibilité réelle avec les valeurs dominantes de la collectivité des francophones de la région.

LA COMMUNAUTE FRANCOPHONE ONTARIENNE

11. Dans la partie ontarienne de la région de la capitale, il existait des concentrations de francophones qui s'étaient donnés un encadrement communautaire qui leur permettait de lutter de façon assez satisfaisante contre l'assimilation par la majorité anglophone. La construction d'immeubles